

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU JEUDI 21 JANVIER 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-et-un janvier à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 janvier 2010.

<u>Présents</u> : Mrs	P.-H. THEVENOZ	R. BARON	C. BEROUJON
V. CAYRON	H. DE MONCEAU	S. MASSON	F. MEGEVAND
Y. PERU	G. SOCQUET	R. VICAT	

Mmes	D. BONNEFOY	N. BOUSSION	I. FILOCHE
B. GEORGE	G. JAMMERS	J. RIVIERE	F. UJHAZI

Absent(s) : G. REIX

Absent(s) excusé(s) :

G. DURET HUWARTS qui a donné pouvoir à B. GEORGE  
A.-P. GEISER qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ  
A. GOSTELI qui a donné pouvoir à I. FILOCHE  
L. HERNICOT qui a donné pouvoir à D. BONNEFOY

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (10.12.2009) est approuvé à l'unanimité des présents.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée un instant de silence et d'avoir une pensée pour les sinistrés d'Haïti.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

### **TRAVAUX**

#### **Groupe scolaire Charles Perrault** **Extension de l'école maternelle – Marchés de travaux**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation lancée pour l'extension de l'école maternelle du groupe scolaire « Charles Perrault ». Le projet élaboré par le bureau DMA Architectures avait été adopté par le Conseil municipal le 15 octobre 2009. Ce projet s'inscrit dans une démarche de construction HQE et sera labellisé « Minergie ».

L'estimation du maître d'œuvre pour les travaux était de 570 000 € H.T. Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié dans 2 journaux habilités à recevoir les annonces légales et dépôt du dossier sur la plateforme de dématérialisation, 98 entreprises ont retiré un dossier pour les 13 lots à attribuer et 62 offres ont été reçues.

La procédure adaptée avait été retenue pour le mode de passation des marchés.

.../...

Après ouverture des plis, une négociation a été engagée avec l'ensemble des entreprises ayant formulé une offre pour les lots 2, 3, 4 et 9.

Après analyse des offres reçues, les entreprises suivantes s'avèrent les moins et/ou mieux disantes :

Lot	Désignation	Entreprise	Offre € H.T.
1	Démolition - Gros œuvre - VRD	3B Construction	93 052,00
2	Ossature bois - Isolation - Bardage	LP Charpente	226 640,00
3	Etanchéité	APC Etanch'	19 407,47
4	Menuiseries - Stores	BOUVIER Frères	96 950,00
5	Cloisons - Doublage	SEDIP	13 229,86
6	Peinture	U.G.F.	20 230,06
7	Sols souples	COTTENCEAU	21 951,95
8	Carrelages - Faïences	ALB Carrelage	10 031,61
9	Élévateur	A.D.S.	15 970,00
10	Espaces verts	MT Paysage	5 405,30
11	Chauffage - Sanitaire	DETEC SAS	52 742,80
12	Ventilation double flux	MEYER	16 994,62
13	Electricité - Courants faibles	Savoie équipements	24 897,78

La commission d'appel d'offres chargée de l'analyse des offres avec l'équipe de maîtrise d'œuvre propose de retenir les entreprises énoncées ci-avant dont le montant total des marchés s'élève à 617 503,45 €H.T.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- RETIENT les choix proposés par la C.A.O. et ADOPTE les marchés à passer avec les entreprises listées ci-dessus ;
- SOLLICITE un financement du département pour ces travaux ;
- SOLLICITE une subvention du Conseil général par le biais des fonds genevois ;
- SOLLICITE une subvention au titre de la D.G.E. – exercice 2010 – pour ce projet d'extension du bâtiment communal (école maternelle) s'inscrivant dans une démarche HQE ;
- DÉSIGNE le Maire comme personne responsable des marchés à passer et l'autorise à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires.

### **Aménagement du chemin de Bottecreux – Choix du maître d'oeuvre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la maîtrise d'œuvre des travaux visés en titre doit être confiée, conformément à la loi M.O.P. du 12 juillet 1985 modifiée et au Code des marchés publics, après consultation préalable sur références et moyens.

Le chantier aura une longueur d'environ 460 ml qui comprendra la création d'une nouvelle voirie avec trottoirs, l'installation des réseaux EP et AEP et la reprise des abords des propriétés riveraines. La mise en souterrain des réseaux secs sera assurée par le SELEQ 74 en tant que maître d'ouvrage délégué et le réseau d'eaux usées sera installé par la Communauté de Communes du Genevois.

Cinq bureaux d'études ont été consultés par courrier en date du 10 décembre 2009.

Les bureaux d'études suivants ont adressé leurs références et moyens ainsi que leur proposition de taux d'honoraires et de délais. Tous donnaient les garanties requises :

.../...

Bureaux d'études	Date de réception	Taux proposés	Délais APS / AVP	Délais PRO	Options proposées et prix H.T.
Uguet S.A.S.	13.01.2010	5,37 %	3 semaines	4 semaines	Démarrage courant février 2010
S.C.P. Dupont	14.01.2010	4,20 %	2 semaines	4 semaines	Relevé topo 2 200 € Mission O.P.C. incluse Contacts riverains 90 € / riverain
Profils Etudes Sarl	14.01.2010	4,40 %	1 mois		Relevé topo 3 000 € Mission O.P.C. 2 000 € Contacts riverains 150 € / riverain
GeoProcess Sarl	14.01.2010	5,40 %	3 semaines	4 semaines	O.P.C. inclus

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE de confier l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement visés ci-dessus à la S.C.P. Dupont (20 voix pour – 1 voix contre S. MASSON) ;
- PRÉCISE que le contrat de maîtrise d'œuvre sera finalisé ultérieurement ;
- CHARGE le Maire de préparer et de négocier ce contrat avec le bureau d'études.

## FINANCES

### Etat des restes à réaliser de l'exercice 2009

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état des restes à réaliser de l'exercice 2009 qui apparaîtront en report sur la section d'investissement du budget général et du budget eau potable de l'exercice 2010.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- ADOPTE l'état des restes à réaliser ci-après.

### ETAT DES RESTES A REALISER SUR EXERCICE 2009 REPORT AU BUDGET 2010

#### **BUDGET EAU POTABLE**

<b>Dépenses</b>		<b>33 628_€</b>	
<b>CHAPITRE 23</b>		<b>33 628 €</b>	
2315	Installations-matériels-réseaux	33 628 €	Marché Bortoluzzi –Champs Poiliens Devis Besson réservoir camping

**BUDGET GENERAL**

N° de Compte	Intitulé	Montant	Commande – Devis
<b>Dépenses</b>		<b>1 845 306 €</b>	
<b><u>CHAPITRE 20</u></b>		<b>138 856 €</b>	
202	Etudes documents d'urbanisme	8 312 €	Marché Agence des territoires-Dupont et Acer Campeste
20415	Groupement Collectivités (SELEQ 74)	125 681 €	Délibérations projets Champré et Champs Polliens
205	Brevets licences	4 863 €	Soldesite internet - Future création
<b><u>CHAPITRE 16</u></b>		<b>450 €</b>	
165	Cautionnement reçu	450 €	Caution logement chantier d'insertion
<b><u>CHAPITRE 21</u></b>		<b>38 514 €</b>	
2117	Bois et forêts	3 112 €	Sdde programme ONF 2009
21316	Equipement cimetièrre	23 346 €	Devis PFG plan et columbarium
2152	Installations voirie	7 235 €	Devis VRD Services (glissières)
21578	Matériel outillage voirie	2 631 €	Devis Bosson cabine tracteur
2183	Matériel informatique	2 190 €	Devis Assistance informatique-écoles
<b><u>CHAPITRE 23</u></b>		<b>1 667 486 €</b>	
2313	Travaux bâtiments	939 150 €	Marché travaux et MO Cabinet médical –Extension école maternelle Espace omnisports
2315	Travaux de voirie	728 336 €	Marché travaux Rte Champs Polliens et déviation 3 <sup>ème</sup> tranche
<b><u>Recettes</u></b>		<b>328 837 €</b>	
<b><u>CHAPITRE 13</u></b>		<b>328 837 €</b>	
1322	Subvention Région	15 425 €	Réhabilitation décharge
1323	Subvention Département	307 412 €	Cabinet médical –Rte Champré Rte Champs Polliens -décharge
1 328	Autres	6 000 €	FFF-stade football

**Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande d'admission en non-valeur, formulée par le comptable du Trésor, d'une créance concernant des frais de cantine et garderie pour un montant de 83 € au nom de Monsieur Sergueï BUNIAK.

.../...

Toutes les voies de recours ont été explorées par le Trésor public. Le créancier a été déclaré insolvable. La créance est donc irrécouvrable.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- PREND ACTE de l'irrécouvrabilité de la créance de M. BUNIAK ;
- ADMET en non-valeur la somme de 83 € énoncée ci-dessus ;
- CHARGE le Maire de régulariser comptablement cette décision (compte 654).

#### **CABINET MEDICAL – Bail de location**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des discussions intervenues avec les médecins de la SCM.

Le projet de bail élaboré par la commune et qui devait être présenté au Conseil municipal convenait d'une location à la SCM de 4 cabinets de consultation pour 3 médecins généralistes et un podologue.

Il s'avère qu'en raison de l'activité du podologue il n'est pas envisageable de l'intégrer dans la SCM actuelle.

De ce fait, deux baux distincts doivent être rédigés, un entre la commune et la SCM et l'autre entre la commune et le podologue.

Ces deux baux seront présentés à l'assemblée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

#### **GESTION DES TOILETTES SECHES A LA CROISSETTE Convention avec le Syndicat Mixte du Salève**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la demande du Syndicat Mixte du Salève et des communes riveraines du hameau de « La Croisette », la commune de Collonges-sous-Salève a installé à l'automne 2009 des toilettes sèches publiques à la Croisette.

La commune, propriétaire des locaux, assure l'entretien du bâtiment consécutif à l'usure normale des matériaux de construction.

Le Syndicat Mixte du Salève assurera la gestion de l'équipement à savoir :

- le nettoyage hebdomadaire ;
- l'approvisionnement en papier toilette, copeaux de bois et autres matières sèches ;
- l'assurance du bâtiment.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention précisant les modalités de gestion de l'équipement.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- ADOPTE la convention présentée entre le Syndicat Mixte du Salève et la commune de Collonges-sous-Salève ;
- AUTORISE le Maire à signer ce document.

.../...

**DIVERS**

**Subventions**

Haïti

Le Conseil municipal adopte le principe d'allouer une subvention en faveur des sinistrés d'Haïti sur la base de 1 € par habitant soit 3 649 €.

Cette subvention sera versée à une ou plusieurs associations intervenant directement dans le pays sinistré pour la reconstruction et l'aide aux populations.

Expédition Makalu

Une subvention de 400 € est allouée à l'expédition Makalu 2010 effectuée par un collongeois, Monsieur Philippe BOURGINE.

Le périple sera suivi par les 3 écoles de la commune via internet. Un film vidéo retraçant l'aventure sera ensuite présentée aux élèves et à la population.